



ACTU BRESSE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La seconde chaufferie à énergie bois à la Reyssouze en rodage

La mise en service industrielle devrait intervenir dans les tout prochains jours et permettra d'alimenter 5 000 équivalent-logements. Et aux locataires des bailleurs sociaux de faire des économies sur leur facture de chauffage.

La seconde chaufferie bois-énergie du nord de Bourg-en-Bresse, promue conjointement par Reyssouze énergie services (RES) – filiale d'Énergie solutions - et l'Association syndicale des utilisateurs du réseau de chauffage (AS-SURC), va très vite entrer en service. Un équipement « dernier cri », comme l'était la première, dite « Serpollet » au parc de la Reyssouze, et mise en service en 2006 avec le concours de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME. Labellisée Haute Qualité Environnementale (HQE), et pourtant épinglée dans nos colonnes, 16 ans plus tard, comme étant l'une des 12 entreprises les plus polluantes du département !

Cette fois, celle-là, c'est sûr : cette seconde mouture se veut parfaitement vertueuse. La chaufferie biomasse de la rue de l'Égalité fait le choix d'encourager une filière dynamique, celle du bois, et non délocalisable puisque l'approvisionnement se fait sur un rayon de 100 km maximum à la ronde. Surtout, elle assure du chauffage urbain collectif et de l'eau chaude sanitaire sur un réseau de 11 km dans 5 000 équivalents logements (EL) du quartier, dont 80 % de bailleurs sociaux (Semcoda, Bourg Habitat) sans avoir à se soucier des fluctuations tarifaires des énergies fossiles. Le tout pour une puissance de 4,4 MW. À terme, le développement et le verdissement du réseau de chaleur devraient aboutir à la création de 6 emplois locaux.

Les réseaux de chauffage Reyssouze et Vinaigrerie

connectés en 2023

« En plus de l'intérêt environnemental d'une telle installation, il y a bien sûr l'aspect économique d'un tel investissement » souligne Andy Nkundikije, adjoint délégué à la politique de la ville. « Le prix du bois a dû augmenter autour de 6 % sur une année, alors que celui du gaz a été multiplié par 4 ! Il n'y a pas de commune mesure pour les bailleurs sociaux, et au final, leurs locataires ».

La ville possède deux réseaux qui composent le Réseau de Chauffage Urbain (RCU) : celui de la Grande Reyssouze et celui de la Vinaigrerie. Le premier alimente de grands équipements comme Carré d'Eau, les vestiaires du stade Marcel-Verchère, la MCC, des groupes scolaires, des bureaux, des commerces, etc. Le second les lycées de la ville, le palais de justice, la piscine Plein Soleil et le nouvel immeuble Cardinal en haut de l'avenue Jean-Jaurès.

À moyen terme, Jean-François Debat l'a annoncé lors de ses réunions publiques, les deux réseaux seront connectés pour ne faire qu'un seul et être prolongé depuis le carrefour du collège à tout le quartier de Brou. Cette interconnexion permettra aux trois usines de fonctionner indistinctement en fonction des besoins sur l'ensemble du réseau et surtout d'utiliser des ENR durant toute l'année. D'importants travaux de liaison sont prévus, qui conduiront à la fermeture totale du boulevard Victor-Hugo du printemps à l'été 2023.

Emmanuel MARQUEZ



La ville vient d'inaugurer sa seconde chaufferie à énergie bois située rue de l'Égalité dans le quartier de la Reyssouze. Photo D.R.

« Elle émet comme 518 Aindinois, mais elle chauffe près de 2 300 logements »

Sans contester les chiffres fournis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), Andy Nkundikije, adjoint de la Ville et président de l'Assur, a tenu à apporter quelques précisions sur l'étude que nous avons publiée le 24 novembre dernier et qui classait la chaufferie du parc de la Reyssouze parmi les 12 entreprises les plus émettrices de CO2 dans l'Ain. « C'est comme si on disait que les transports en commun et les bus en particulier polluent plus qu'une voiture » a-t-il expliqué. « C'est vrai si on compare un bus et une voiture, mais c'est faux si on compare aux émissions des voitures qui seraient sur la route pour transporter le même nombre de passagers (N.D.L.R. : selon l'Ademe, une voiture émet dix fois plus de CO2 qu'un bus). C'est exactement la même chose concernant la chaufferie : elle émet comme 518 Aindinois, mais elle chauffe près de



Mise en service d'une nouvelle chaufferie biomasse, avenue de l'égalité à Bourg-en-Bresse (Ain). Photo Progrès/Catherine AULAZ

2 300 logements, soit près de 145 000 m², ou, à raison de deux personnes par logement pour ne prendre qu'une estimation moyen-

ne basse, 4 600 Aindinois. Soit dix fois moins que les solutions de chauffage individuelles qu'elle remplace ».

